

Courtemelon, le 22 juin 2023

Communiqué de presse

ALERTE AGRICOLE liée à la plante invasive « souchet comestible »

Un important foyer de *souchet comestible* a été découvert dans une parcelle de betterave sur la commune de Develier en date du 19 juin 2023. Le souchet comestible (*Cyperus esculentus* L.) est une plante néophyte invasive qui n'avait jusqu'ici jamais été observée dans le canton du Jura.



Il fait partie de la liste noire des plantes à surveiller. Les exploitants concernés doivent prendre des mesures contre les plantes néophytes envahissantes. Le souchet comestible est très problématique, car il se propage très rapidement dans les surfaces de terres ouvertes, il est ensuite très difficile à combattre et engendre une très forte concurrence sur les cultures en place.

Le souchet peut se multiplier par rhizomes, par microtubercules et par graines. Sa présence peut être due au passage d'un outil de travail du sol ou d'une machine de récolte ayant passé dans une parcelle infestée. A ce stade, il est essentiel de détecter tous les éventuels foyers présents dans la région afin d'organiser une lutte coordonnée, qui est la seule voie pour freiner la dissémination du souchet comestible. Il est donc urgent d'agir ! La station phytosanitaire est chargée de la coordination de la lutte.

Dès lors, nous prions les agriculteurs de contrôler leurs cultures, plus particulièrement chez les betteraviers. Il est nécessaire d'annoncer toute suspicion de foyer de souchet comestible au plus vite à la station phytosanitaire (032 545 56 13 ou 032 545 56 00 / phytosanitaire@frij.ch). La lutte contre les plantes néophytes envahissantes est obligatoire. Plus d'informations sur www.frij.ch/Conseil/Production-vegetale-/Souchet-comestible

FRI -Station phytosanitaire cantonale - 22.06.2023

Contact

Julien Berberat, Station phytosanitaire, Courtemelon, T 032 / 545 56 13 julien.berberat@frij.ch